

### REUNIONS

- **Déplacement de l'ANPLF en Nouvelle-Aquitaine, mars 2017**

Sur invitation de Sylvain Charles, représentant de la FRCAP-Chevriers Nouvelle Aquitaine et Vendée, Frédéric Blanchard a rencontré les responsables fermiers régionaux. Les échanges ont porté sur la structuration fermière et les objectifs de l'ANPLF. Ils ont montré que FRCAP et ANPLF partageaient les mêmes visions, tant sur la pertinence de la structuration multi-espèces que sur celle de l'ouverture syndicale.

- **Rencontres avec le CETA du Haut-Rhin et l'APMF, 12 avril 2017**

Jeanine Ladonnet Présidente de l'APMF - Association des Producteurs de Munster et autres Produits Laitiers Fermiers des Vosges – a invité Frédéric Blanchard et Marc Lesty à venir présenter l'ANPLF lors de son Assemblée Générale le 12 avril après-midi.

Le même jour, sur la matinée, une dizaine de producteurs du CETA du Haut-Rhin, et de l'APMF dont Stéphane Menigoz (représentant de l'APMF au Conseil d'Administration de l'ANPLF), les ont reçus pour une visite d'exploitation et une réunion d'échange sur le **terme fermier**.

Une partie des producteurs du CETA et de l'APMF fabriquent entre autre du Munster AOP et de la tome dite Bargkass, fromage de garde qu'ils produisent en alternance du Munster, notamment en période de pic de production de lait ou de faible consommation (ex : été). Les deux types de fromages sont traditionnellement vendus en blanc à des affineurs, historiquement pour le Munster et plus récemment pour la tome. Les producteurs du CETA et de l'APMF souhaitent utiliser la mention fermière sur les produits affinés par ces tiers collaborateurs.

Frédéric Blanchard et Marc Lesty ont d'abord rappelé que la restriction d'utilisation du terme fermier confirmée par le Conseil d'Etat est motivée par la préoccupation de relier la notion de fermier d'une part, au caractère traditionnel d'un produit et d'autre part, à une implication de la part d'un producteur fermier (éleveur). Ils ont ensuite expliqué la position actuelle de l'ANPLF et la proposition qui pourrait être faite à la DGCCRF pour sortir de l'impasse :

- via leurs cahiers de charges, beaucoup de fromages, dont les AOP comme le Munster, sont en mesure de justifier de pratiques traditionnelles et ainsi de satisfaire à la première condition fixée par le Conseil d'Etat,
- la question porte davantage sur l'implication du producteur, et pour cela, l'ANPLF propose de faire apparaître le nom du producteur sur l'étiquetage du produit.

A l'issue de cette discussion avec le CETA et l'APMF, bien qu'il reste à concrétiser comment des produits tels que la tome, dépourvus de cahier des charges, pourraient entrer dans la première condition (caractère traditionnel), les positions du massif Vosgien et de l'ANPLF semblaient pouvoir converger, en particulier sur le fait qu'il ne faut surtout pas galvauder la valeur du terme fermier.

## QUELQUES ACTIONS EN COURS

- **Vadémécum Lait et Produits Laitiers**

Dans le cadre de sa politique sur les contrôles, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) réalise et met à disposition de ses contrôleurs des Vadémécum, qui sont des documents d'aide à la réalisation et à l'harmonisation des contrôles.

On y trouve la liste des points à contrôler, et les critères sur lesquels les contrôleurs doivent se baser pour évaluer chaque point. Avec la récente mise en place par le ministère de la « transparence des contrôles sanitaires (Alim'confiance) », qui aboutit à la publication sur Internet d'une « note » pour chaque établissement contrôlé, l'ANPLF considère qu'il est très important de veiller à ce que les contrôles soient pratiqués selon des critères justes et adaptés.

Pour cette raison, l'ANPLF suit de près la mise à jour actuelle du Vadémécum Lait et Produits Laitiers. Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'administration sur ces derniers mois, et la majorité des demandes de l'ANPLF ont été prises en compte. Cela prouve que l'administration peut parfois adapter ses dispositifs lorsque l'on est capable de lui prouver qu'ils ne sont pas pertinents ou pas applicables. C'est pourquoi **il est important que vous fassiez remonter à l'ANPLF les problèmes que vous pouvez rencontrer sur le terrain dans le cadre des contrôles**. Nous pourrions nous en faire le relai auprès de la DGAL.

- **Documents de présentation de l'ANPLF**

L'ANPLF a produits plusieurs documents visant à servir d'outils de communication pour les membres de l'ANPLF

- une plaquette, qui peut être diffusée en même temps que l'envoi de bulletins d'information ou d'appels de cotisation.
- des diaporamas, qui sont des supports à utiliser par exemple en réunions et AG de structures locales.

Tous ces documents sont disponibles sur demande à : [anplf.info@gmail.com](mailto:anplf.info@gmail.com).

**A noter : parce que les échanges directs sont souvent plus efficaces, les responsables professionnels fondateurs de l'ANPLF viendront volontiers présenter l'association lors d'une de vos réunions locales. N'hésitez pas à les solliciter, via la même adresse email : [anplf.info@gmail.com](mailto:anplf.info@gmail.com).**

- **Site Internet**

L'ANPLF va travailler avec une graphiste sensibilisée au monde agricole (elle travaille avec la Maison de l'Élevage d'Île de France). Le site Internet souhaité devra remplir plusieurs fonctions : la présentation de l'association ; la publication de ses documents ; notes d'informations, notes d'actualité ; et la mise à disposition d'un espace réservé aux membres de l'ANPLF qui contiendra notamment un forum de discussion (ou foire aux questions), ainsi que des notes techniques détaillées.

## A RETENIR...

- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'ANPLF finance son animation (poste à mi-temps). Le nom de l'animatrice est Yolande Moulem. Elle est directement joignable à l'adresse mail de l'association ([anplf.info@gmail.com](mailto:anplf.info@gmail.com)) ou par téléphone : 06 89 27 01 31.

- **FACEnetwork**, l'association européenne des producteurs de fromages et de produits laitiers fermiers et artisanaux, a réuni son Council (~Conseil d'Administration) le 7 mars 2017 à Barcelone. Celui-ci a reconduit **Frédéric Blanchard comme Président** (mandat de 3 ans renouvelable).

- **Le prochain Conseil d'Administration de l'ANPLF aura lieu le 8 Juin 2017 à Paris.**